

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 997 (Rect)

présenté par

Mme Got, Mme Berthelot, M. Potier, Mme Battistel, Mme Delga, M. Pellois, Mme Massat, Mme Valter, Mme Grelier, M. Grellier, Mme Guittet, Mme Chauvel, M. Philippe Baumel, Mme Le Houerou, Mme Françoise Dubois, M. Allossery, M. Fekl, Mme Fabre, M. Destans et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 26

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *ter* Le dernier alinéa du même article, est complété par deux phrases ainsi rédigées : « Les régions sont associées à la mise en œuvre des missions prévues aux 2°, 3°, 4° et 5°. Un décret détermine les modalités de cette association. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à associer les Conseils régionaux aux missions assignées à l'enseignement et la formation professionnelle publics aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.

Cette association des Régions concernerait des missions qui correspondent déjà à leurs compétences particulières et ne remettrait pas en cause les prérogatives régaliennes de l'Etat en matière d'Education.